

## Section du Bas-Rhin

Téléphone: 03 88 56 55 60 fo.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: http://fo-dqfip-sd.fr/067/

## DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 (contrôleurs) du 06/11/2018 - Liste d'aptitude de C en B

Monsieur le Président,

Force Ouvrière dénonce, à nouveau aujourd'hui, le rouleau compresseur des réformes planifiées par ce gouvernement, réformes obéissant encore et toujours à la même logique libérale.

Après la divulgation du rapport CAP22, les Ministres de Bercy ont dévoilé leur feuille de route : abandon et privatisation de missions, démantèlement de services, accélération des suppressions d'emplois...

Pour la DGFIP, ce sera, entre autres exemples : promotion du numérique à outrance, disparition du numéraire, accueil sur RDV généralisé, agences comptables dans les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers, contrôle fiscal en mode Intelligence Artificielle allant jusqu'à une privatisation des contrôles « standardisés », etc...etc... et pourquoi pas réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales...

Nous réitérons notre opposition au prélèvement à la source qui privatise la collecte de l'IR.

Pour couronner le tout, cette réforme constitue un nouveau prétexte à une nouvelle saignée dans les effectifs avec 2130 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP en 2019, soit près de la moitié des suppressions dans la Fonction publique d'État.

Il faut être doté d'une sacrée dose d'inconscience et de cynisme pour oser une telle justification ! Et l'addition s'alourdira encore avec l'application par le gouvernement de la " méthode à 10 000 " pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État d'ici 2022.

**FO DGFIP** condamne cette politique mortifère pour l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels et condamne d'ores et déjà les suppressions à venir de trésoreries, de SIP et de SIE.

Pour couronner le tout, lors d'un groupe de travail du 22 octobre 2018, le gouvernement a proposé de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin de dégager des marges de manœuvres à réinjecter dans l'indemnitaire!

Après PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé les carrières de plusieurs années, le gouvernement veut rompre avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Pour FO, ces propositions sont inacceptables et relèvent de la provocation d'un gouvernement dont la seule idéologie est la réduction des dépenses publiques, en ne reconnaissant qu'une qualité à ses fonctionnaires : être une variable d'ajustement du budget de l'État!

Transformer la Fonction publique avec un recours très élargi aux contractuels, avec la création d'une agence de reconversion pour les fonctionnaires, développer la mobilité et la rémunération au mérite et créer des plans de départs volontaires à la suite de l'abandon de missions ou de suppressions de postes demeure l'objectif central de la nouvelle politique publique de ce gouvernement.

FO n'est pas dupe de ces manœuvres qui annoncent clairement l'ambition de ce gouvernement d'éradiquer bel et bien les fonctionnaires et leur Statut.

Force Ouvrière exige le maintien du Statut de la Fonction publique et des statuts particuliers.

Pour **FO**, tous ces projets de contre-réformes n'ont qu'un but final: mettre fin au modèle social français, en enlevant les financements nécessaires aux services publics, pour laisser la part libre aux lois du marché et au nouveau monde du chacun pour soi.

Dans le contexte de cette CAPL, **FO DGFIP** rappelle qu'elle a toujours défendu la liste d'aptitude, mode statutaire de recrutement, car la liste d'aptitude reconnaît le mérite professionnel des agents. C'est un des outils de promotion sociale, à l'instar des concours internes ou externes, et des examens professionnels.

FO DGFIP 67 dénonce la décision inédite de supprimer le plan ministériel de qualification. C'est une première depuis 1989! Il s'agit là d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents! Au contraire, nous pensons que les agents, de par leur investissement, méritent un plan de qualification et des taux de promotion dignes de ce nom et de leur engagement!

Les élus FO DGFIP 67 dénoncent à nouveau le trop faible nombre de promus par liste d'aptitude. Pour 2019, au plan national, le volume – indicatif - des potentialités n'est que de 375 promotions (contre 695 en 2016), dont 5 seulement pour le Bas-Rhin (contre 8 en 2017).

Pour mémoire, il y avait eu 35 promotions de C en B en 2012 !!! Oui, vous avez bien entendu, 35 promotions il y a seulement 6 ans...

Il fut un temps où la promotion sociale était une fierté dans nos ministères...

Il est vrai que depuis, l'idée même d'un plan de qualification ministériel est passé à la trappe...

Par ailleurs, les élus *FO* déplorent que le nombre de postulants diminue d'année en année.

Entre le système de mutation en pleine refonte et les potentialités faméliques, la crainte de l'avenir freine les agents dans leur volonté de promotion !

D'ailleurs, ces potentialités montrent-elles le respect que porte la DG à ses agents dont la conscience professionnelle, les compétences et l'investissement ne peuvent qu'être reconnus ?

A l'heure où chacun sait qu'un cadre C se voit quasi-systématiquement confier les mêmes missions qu'un cadre B, une telle évolution est scandaleuse.

L'absence de reconnaissance professionnelle ne génère que de la souffrance et un grand sentiment d'injustice dans les services. Cela est d'autant plus vrai qu'il n'y a plus de mois de bonification (encore merci PPCR).

C'est particulièrement démotivant pour les agents, à qui on demande toujours plus dans des services soumis à des restructurations incessantes et rendus exsangues par les suppressions d'emplois !

**FO DGFIP** n'aura de cesse de porter sa revendication du "**droit au retour**", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine. Pour *FO*, cette garantie doit être mobilisable par les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA).

Par ailleurs, FO DGFIP revendique le passage pour tous à titre personnel à un grade de fin de carrière ou à un corps supérieur.

Enfin, FO DGFIP demande l'organisation de tous les concours à des dates différentes et exige que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens sans limitation aucune tout au long de sa carrière.

